

Wanadoo interdit de pack ADSL chez France Télécom !

Wanadoo ne pourra plus commercialiser ses packs ADSL eXtense dans les agences commerciales de France Télécom. Du moins, le temps que l'opérateur historique déploie un outil extranet qui permette à la concurrence de pouvoir commander les lignes ADSL de façon automatique. Ainsi en a décidé le Conseil de la concurrence suite à une saisie de Club-Internet en novembre dernier...

A la veille de la Fête de l'Internet, voici un verdict qui tombe mal pour Wanadoo. Dans une décision du 27 février 2002, le Conseil de la concurrence "enjoint France Télécom de suspendre la commercialisation des packs eXtense dans ses agences". Autrement dit, France Télécom ne pourra plus commercialiser les offres "modem + abonnement ADSL" de sa filiale Wanadoo par l'intermédiaire de ses 750 agences commerciales en France. Cette décision fait suite à une saisine, déposée le 28 novembre 2001 par Club-Internet, marque française du fournisseur d'accès (FAI) T-Online et filiale de Deutsch Telekom. Club-Internet se plaignait que par son réseau d'agences commerciales, "France Télécom avantagerait sa filiale Wanadoo par rapport aux autres fournisseurs d'accès Internet, en proposant le pack eXtense" d'une part, et d'autre part que les délais accordés par l'opérateur historique pour l'obtention d'une ligne ADSL (Netissimo) étaient plus courts pour Wanadoo que pour les FAI concurrents. Club-Internet accuse même France Télécom de lui avoir intentionnellement fait croire que des lignes téléphoniques n'étaient pas éligibles à l'ADSL, notamment à Nîmes, alors qu'en fait elles l'étaient... au bénéfice de Wanadoo.

La suspension de la commercialisation des packs ADSL dans les agences de France Télécom sera maintenue tant que l'opérateur n'aura pas mis en place un serveur d'éligibilité "dans les mêmes conditions d'efficacité que celles accordées à Wanadoo Interactive", précise la décision du Conseil. C'est sur ce serveur qu'est mise à jour la base de données répertoriant toutes les zones du territoire connectable à l'ADSL. Il faut aussi que ce serveur soit agrémenté d'un système de commande, réduisant la dépendance des FAI au bon vouloir de France Télécom. Si le premier service existe depuis décembre 2001 sous la forme d'un extranet, le second nécessitera "au moins cinq semaines", estime Patrick Thielemans, porte-parole de l'opérateur historique.

Suite de l' article en lien

Par Christophe Lagane pour :
VnuNet

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 1 mars 2002

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/1370-wanadoo-interdit-pack-adsl-chez-france-telecom.html>